



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 28/03/24 en audioconférence

Président : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY – Anthony PINTO - Jean-Marc STERNE - Jerry TOUSSAINT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

JEUNES

U 16

Match N°28021570 SALESIENNE / PARIS FC 2 COUPE 75 du 31/03/24.

Suite à la programmation du Match N°25892147 NANTERRE / SALESIENNE U16 R3.D au 31/03/24 par la LPIFF après décision de la commission d'appel connu uniquement par hasard cette semaine.

En effet, le club de la Salésienne n'a pas informé la commission immédiatement (05/03/24 PV de la LPIFF) de cette nouvelle programmation de leur match de championnat R3 et a proposé une date qui ne pouvait convenir. Dans la précipitation le district a validé le 27/03/24 la nouvelle proposition de La Salésienne au 29/03/24. A la réflexion, la commission a jugé trop cavalier d'imposer à l'équipe du PFC, en moins de 48 heures, cette date et a préféré modifier la date butoir de tous les ¼ de finale et dans toutes les catégories en la repoussant au 14/04/24.

Par contre, toutes les demi-finales devront être jouées impérativement sur le week-end du 20 et 21 avril 2024.

La commission fixe la rencontre au 14/04/24 et indique aux clubs qu'ils peuvent s'entendre pour jouer avant cette nouvelle date butoir.